

**Commission aménagement du territoire  
d'Anniviers**

**Atelier SEPO**

**17 octobre 2007**

**RAPPORT DE SYNTHÈSE**

**Janvier 2008**

## TABLE DES MATIERES

|  |          |
|--|----------|
| <b>1. Introduction.....</b>  | <b>1</b> |
| <b>2. Résultats du SEPO aménagement du territoire Anniviers.....</b> | <b>2</b> |
| 2.1. Succès et échecs.....   | 2        |
| 2.1.1. Succès .....  | 2        |
| 2.1.2. Echecs .....  | 2        |
| 2.2. Opportunités et obstacles .....                                 | 3        |
| 2.2.1. Potentialités .....   | 3        |
| 2.2.2. Obstacles .....   | 4        |
| <b>3. Synthèse et conclusion .....</b>                               | <b>5</b> |
| 3.1. Constats et mesures d'ordre réglementaire .....                 | 5        |
| 3.2. Constats et mesures d'ordre économique .....                    | 6        |
| 3.3. Conclusion .....  | 7        |
| <b>4. Annexes.....</b>   | <b>9</b> |
| 4.1. Liste des participants .....                                    | 9        |
| 4.2. Succès et échecs.....   | 10       |
| 4.3. Opportunités et obstacles .....                                 | 11       |
| 4.4. Photos des tableaux SEPO .....                                  | 12       |

# 1. INTRODUCTION

Le présent rapport est le résultat d'un atelier qui a eu lieu le 17 octobre 2007 à Vissoie. La liste des participants est donnée en annexe 1.

Ces ateliers ont été organisés à la demande de la commission "aménagement du territoire" constituée pour préparer la fusion des communes du Val d'Anniviers.

La méthode "SEPO" (succès - échecs - potentialités - obstacles) a été utilisée pour l'animation de cet atelier. Le principe de la méthode est que les participants inscrivent individuellement un certain nombre d'idées sur des papillons qui sont ensuite regroupés sur un tableau. Dans un premier temps, on se tourne vers le passé en inventoriant les succès et échecs. La discussion est ensuite ouverte sur les thèmes ressortant du groupement des papillons. Le même exercice est répété pour l'avenir, c'est à dire les potentialités et les obstacles.

Le chapitre 2 présente en résumé le résultat brut des tableaux SEPO. Aucun jugement n'est porté sur les idées des participants. L'annexe 2 donne la liste exhaustive des "papillons" et l'annexe 3 la photo des quatre tableaux.

Le chapitre 3 fournit quelques pistes de réflexion à partir du résultat des ateliers, ceci dans l'optique de la mise en place d'une politique de gestion du territoire de la commune d'Anniviers.

## 2. RESULTATS DU SEPO AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ANNIVIERS

### 2.1. SUCCÈS ET ÉCHECS

#### 2.1.1. Succès

Les principaux succès relevés le sont dans le domaine du **patrimoine bâti (9 citations)**. Sont notamment citées un certain nombre d'idées qui se recoupent en partie :

- Identité et authenticité conservée (3 x)
- Sauvegarde des vieux villages et du patrimoine (2 x)
- Respect et protection de l'architecture des constructions et des sites bâtis (2 x)
- Pour les zones villages : maintien de la mémoire du lieu
- Aspect petits villages (pas de bétonnage)
- Stations / villages

Les **aspects économiques (4 x)** et **touristiques (3 x)** sont également considérés comme des succès :

- Remontées mécaniques (fusion) (2 x)
- Création d'emplois
- Développement à la bonne période
- Possibilité de vivre en Anniviers
- Economie Anniviarde
- 20'000 lits ou plus ?

Les aspects réglementaires et législatifs sont cités à **6 reprises** en tant que succès :

- Plans de zones (3 x)
- Règlement communal des constructions
- Gestion du territoire
- Plan directeur

Enfin la nature préservée n'est citée qu'une fois.

#### 2.1.2. Echechs

Les échecs les plus cités concernent également les domaines du tourisme et de l'économie (7 citations) :

- Hôtels - lits chauds - perte de lits commerciaux (3 x)
- Pas de maîtrise de l'économie locale
- Publicité touristique
- Les infrastructures en cas d'intempéries
- Saisons mortes

Si le **patrimoine naturel** n'apparaît qu'une fois comme succès, il est cité deux fois comme échec. La diminution de l'activité agricole et son corollaire l'extension de la forêt sont ainsi relevés.

Les transports publics se trouvent également dans la catégorie des échecs, ainsi que la non réalisation de la "route des fonds".

Les règlements des constructions et les plans de zones sont globalement considérés comme des succès, un participant relève que pour les zones hors villages ils sont trop contraignants. Une autre personne relève que la répartition des zones entre les villages pose problème. Le manque de terrain en mains communales est finalement relevé en même temps que le fait que les indigènes "subissent" la zonification, ce que l'on peut mettre en relation avec la difficulté pour les domiciliés à trouver un logement.

Dernier point relevé, le manque d'expérience probablement en ce qui concerne la politique du territoire face à la complexité de la législation et de la réglementation.

## **2.2. OPPORTUNITÉS ET OBSTACLES**

### **2.2.1. Potentialités**

Pour les participants à l'atelier, l'économie et le tourisme recèlent encore des potentialités. Ces deux domaines regroupent 8 citations. La situation favorable est relevée de même que la nécessité de mieux vendre la destination Anniviers et de mieux connaître le marché (Etude de marché)

Mais parmi ces potentialités certaines d'entre les citations vont dans le sens d'un développement plus "doux" :

- Tourisme à échelle humaine
- Développer l'agritourisme
- Recentrer la politique touristique en Anniviers
- Développement harmonisé
- Agriculture, fromage de chèvres

Cela peut être mis en relation avec les potentialités relevées dans le domaine des énergies renouvelables (4 citations), mais également de la préservation du patrimoine naturel et construit (4 citations également) :

- Energie solaire, minergie
- Energies renouvelables
- Mini centrales
- Mise en valeur du bois
  
- Projets verts environnementaliste
- Beauté du paysage
- Préservation des vieux chalets
- Mission - Mayoux - Ayer

La nouvelle commune est citée comme potentiel, que ce soit de manière directe ou indirecte :

- Une commune
- Une entité, une unité - partage des problèmes
- Un seul règlement de constructions
- Nouvelle planification, zonification
- Agrandissement du territoire

Il est également relevé la nécessité de créer des logements pour les domiciliés et le personnel.

- Créer des logements pour les indigènes
  - Création de logements pour le personnel
  - Créer des immeubles locatifs
- 
- Enfin une personne relève qu'il faut faire confiance aux jeunes.

### 2.2.2. Obstacles

Plus de la moitié des obstacles relevés par les participants concernent les **aspects légaux** et **l'administration**. En tout, ces domaines comprennent **10 citations**.

- Etat - canton (dirigiste, restrictif) (3 x)
- Administration compliquée / lente (2 x)
- Réglementation
- Législation "verte" pour les régions périphériques
- Loi sur l'aménagement du territoire VS
- Incompréhension des autorités cantonales et fédérales
- Autonomie communale

A ces obstacles "administratifs" on peut mettre en parallèle la difficulté de communication avec les défenseurs de la nature (2 x) :

- Communication avec les organismes de protection de la nature
- WWF - loup

Les accès et l'éloignement des grands bassins de population sont également cités comme obstacles (2 x).

Les obstacles liés à la société sont cités 2 fois : déplacement de la population et peur du changement.

Si les règlements de construction sont jugés positivement, une personne pense que tout n'a pas été fait tout juste.

Finalement, le manque de diversification de l'économie locale et le manque de maîtrise du sol à bâtir sont relevés comme des obstacles.

### **3. SYNTHÈSE ET CONCLUSION**

La gestion de son territoire avec pour objectifs de créer les conditions cadre pour que tous ses usagers (habitants, entreprises et visiteurs) puissent y développer leurs activités économiques, sociales et de loisirs est une tâche essentielle pour toute collectivité publique. C'est également le cas pour les communes et chacun s'accorde à reconnaître que la future commune d'Anniviers aura beaucoup de défis à relever dans ce domaine.

Par le passé, le manque de recul et d'expérience ont débouché sur un certain nombre d'erreurs qui ont été corrigées au fil du temps. La fusion des communes offre la chance à ses habitants et à ses autorités de pouvoir réfléchir et agir sur un territoire "agrandi". Il sera possible de mieux partager les problèmes et de rassembler les compétences et expériences pour trouver les meilleures solutions. La marge de manœuvre communale en matière de gestion du territoire est relativement étroite car soumise au droit fédéral et cantonal. L'atelier SEPO a montré qu'un certain consensus existe pour affirmer que les législations, réglementations et mesures cantonales et fédérales représentent un carcan. Il sera difficile de faire sauter ces contraintes extérieures. Cependant un certain nombre d'instruments sont à disposition de la commune pour agir sur son territoire. Ils sont de deux ordres :

- réglementaires (plans de zones et règlements des constructions)
- économiques par l'affectation de certains moyens budgétaires.

A partir des résultats de l'atelier, nous avons rassemblé quelques pistes possibles pour la future politique communale d'aménagement du territoire, sans prétendre à l'exhaustivité.

#### **3.1. CONSTATS ET MESURES D'ORDRE RÉGLEMENTAIRE**

La gestion du territoire, en particulier des zones à construire et du rythme de développement des constructions, sera l'un des grands défis que devra relever la commune d'Anniviers.

Le patrimoine, sa sauvegarde, les villages font partie des succès du passé en matière d'aménagement du territoire. Les règlements communaux des constructions ont permis de bien protéger les vieux villages et la politique future devrait conserver ces acquis.

Par contre pour le reste de la zone à bâtir, une réflexion devrait être faite pour permettre une architecture évitant le "faux vieux" sans tomber dans le moderne inadapté au cadre.

Pour les participants à l'atelier, la densification des zones à bâtir (préconisée actuellement pour mieux utiliser le sol) ne semble pas être utile au Val d'Anniviers. On ne veut pas de tours ou de grands immeubles. Par contre il faudrait pouvoir interdire de construire des chalets en zone immeuble.

Le problème du manque de lits hôteliers, de la diminution des lits marchands est une préoccupation partagée avec les acteurs du tourisme. Sous la contrainte des instances supérieures ou mieux, de

manière volontairement décidée, des mesures seront certainement à prendre dans ce domaine. Quelque soit le niveau de décision, de telles mesures touchent des intérêts particuliers, peuvent être "impopulaires" et donc demandent du courage politique.

La question des zones artisanales a été soulevée. Des chalets y ont été parfois construits et les entreprises, dépôts et autres doivent se déplacer alors qu'il manque des zones artisanales. L'idéal serait que la commune acquière des terrains et y crée des zones artisanales.

### **3.2. CONSTATS ET MESURES D'ORDRE ÉCONOMIQUE**

Il est reconnu par tous que le développement s'est fait, en Anniviers, au bon moment. Si la prise de conscience qu'il fallait agir avait été plus tardive, cela aurait été trop tard. La création d'environ 20'000 lits touristique a permis le développement des sociétés de remontées mécaniques et la création de multiples emplois dans le tourisme et les services.

La chance du Val d'Anniviers a été de ne pas être trop attractif et de ne pas subir une trop grande pression économique. Cette dernière étant diluée, dans la vallée, sur les quatre domaines skiables.

Le manque de terrains en mains communales a été relevé comme une contrainte importante. La question de savoir si une politique active dans ce domaine devra être mise en place pour saisir certaines occasions et acquérir du terrain à un prix correct devra être posée. Cela permettrait certainement d'augmenter la marge de manœuvre pour favoriser le développement d'entreprise ou pour régler le problème du logement.

En ce qui concerne le logement, les jeunes de la vallée et les nouveaux arrivants ont de la peine à trouver un logement à louer. Le problème du logement des employés se pose également comme dans toutes les stations touristiques. La question est de savoir ce que doit et peut faire la commune pour résoudre le problème.

Les participants aux ateliers se sont montrés fort sceptique quant à la définition de zones réservées aux logements pour les domiciliés.

Par contre la création d'immeubles comprenant des logements locatifs est une piste à étudier. Les solutions de Chandolin et Vissoie (Tzanduling et Machigeaz) sont relevées et jugées intéressantes, car permettant à certaines familles de louer un logement en attendant éventuellement de construire.

De telles solutions seraient peut-être à développer, mais au préalable, une étude de marché devrait déterminer l'état de la demande actuelle en Anniviers afin de dimensionner au mieux les bâtiments et de les ériger au bon endroit (stations ? villages ? centre de la vallée ?).

Bien sûr une telle politique de création de logements pose un certain nombre de questions :

- pourquoi la commune devrait-elle investir dans ce domaine alors que nombre de propriétaires anniviards ont bénéficié de la vente de leur terrain et/ou y ont réalisé un projet ?
- comment décider qui pourrait s'établir dans les logements mis à disposition par la commune ?
- comment éviter la création de "ghettos" (même si le terme est certainement un peu fort).

L'agriculture assure l'entretien de la surface agricole utile. Son rôle est donc essentiel pour le maintien d'un paysage ouvert et attractif. Le principal problème traité par la commission agricole est celui du manque de surfaces de fauche. Les accès aux prairies sont également parfois problématiques. La commune continuera certainement à soutenir le secteur agricole comme elle le fait actuellement, mais sur des bases unifiées pour tous les exploitants.

L'entretien des forêts est de la compétence des bourgeoisies qui délèguent cette tâche au triage forestier d'Anniviers. La commune définira une politique de soutien aux bourgeoisies sur la base des propositions faites par la commission "bourgeoisies et triage"

La mobilité croissante a une influence sur la gestion du territoire. Les communes soutiennent déjà les transports publics en soutenant la gratuité des cars à partir de Niouc en période touristique. De meilleures liaisons de transport pour les étudiants seraient à étudier. Si ceux-ci étaient organisés de manière plus efficace, peut-être que moins de familles quitteraient le Val d'Anniviers pour s'établir en plaine. Vu le coût important de la mise en place de transports publics efficaces, cela en vaut-il la peine ?

Toujours dans le domaine des transports et des accès, si la route des fonds reste une utopie pour certains, pour d'autres, elle doit être relancée car elle amènerait un développement économique important.

### **3.3. CONCLUSION**

En conclusion, nous reprenons ici certains des éléments traitant du territoire dans le rapport des ateliers SEPO tourisme. Cela permet de croiser les informations et les avis entre deux problématiques étroitement liées : territoire et développement.

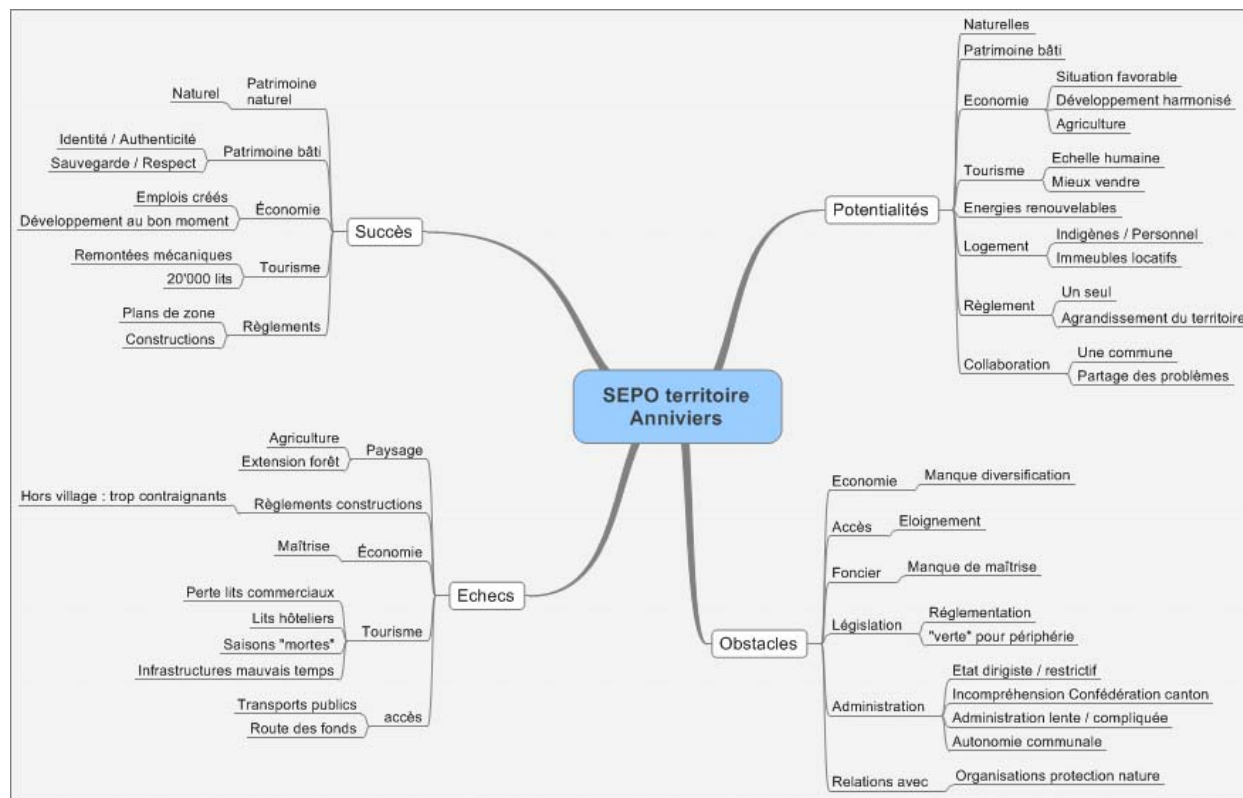
La gestion du territoire, en particulier des zones à construire et du rythme de développement des constructions, sera l'un des grands défis que devra relever la commune d'Anniviers.

Les avis sur ce sujet sont fortement contrastés. Le sentiment des milieux du tourisme (en tout cas des participants aux ateliers tourisme) est d'avis que le rythme actuel est trop rapide. D'autres milieux penchent plutôt pour un développement s'adaptant à la demande (en particulier de résidences secondaires).

Cette "controverse" doit faire l'objet d'un débat ouvert qui devrait permettre à la commune de définir une politique équilibrée, préservant aussi bien les intérêts des entreprises de la construction que les intérêts à moyen et long terme de l'économie et du tourisme anniviards. Dans ce débat, la voix des milieux touristiques devra être entendue. Les mesures prises par d'autres communes valaisannes dans ce domaine mériteraient d'être analysées.

La gestion du paysage, l'entretien de la zone agricole en particulier, doit également faire l'objet d'une attention particulière. Le secteur agricole souffre d'un manque de relève et revendique des soutiens financiers pour l'aider à maintenir son activité et assurer ses tâches d'intérêt général (reconnues par la Confédération qui verse des paiements directs pour cela). Mais le cercle (restreint) des agriculteurs est perçu par une partie de la population comme un milieu qui se lamente alors qu'il touche des subsides importants. Là aussi le débat doit être franc et permettre de trouver des solutions à même d'assurer à long terme l'entretien du paysage.

Schéma 1 : **Vue d'ensemble**



Vissoie, le 19 février 2008

P. Chauvie

## **4. ANNEXES**

### **4.1. LISTE DES PARTICIPANTS**

Gaby Solioz, Président commission aménagement du territoire

Martine Antonier Tschus, Secrétaire intercommunale

Philippe Chauvie, SEREC

Simon Crettaz, membre de la commission aménagement du territoire

François Genoud

Pierre-Alain Kaufmann

René Massy

Jean-Albert Melly, membre de la commission aménagement du territoire

Raphy Melly

Walti Zuber, membre de la commission aménagement du territoire

Charly Zufferey

Nadine Zufferey

Olivier Zufferey, membre de la commission aménagement du territoire

## 4.2. SUCCÈS ET ÉCHECS

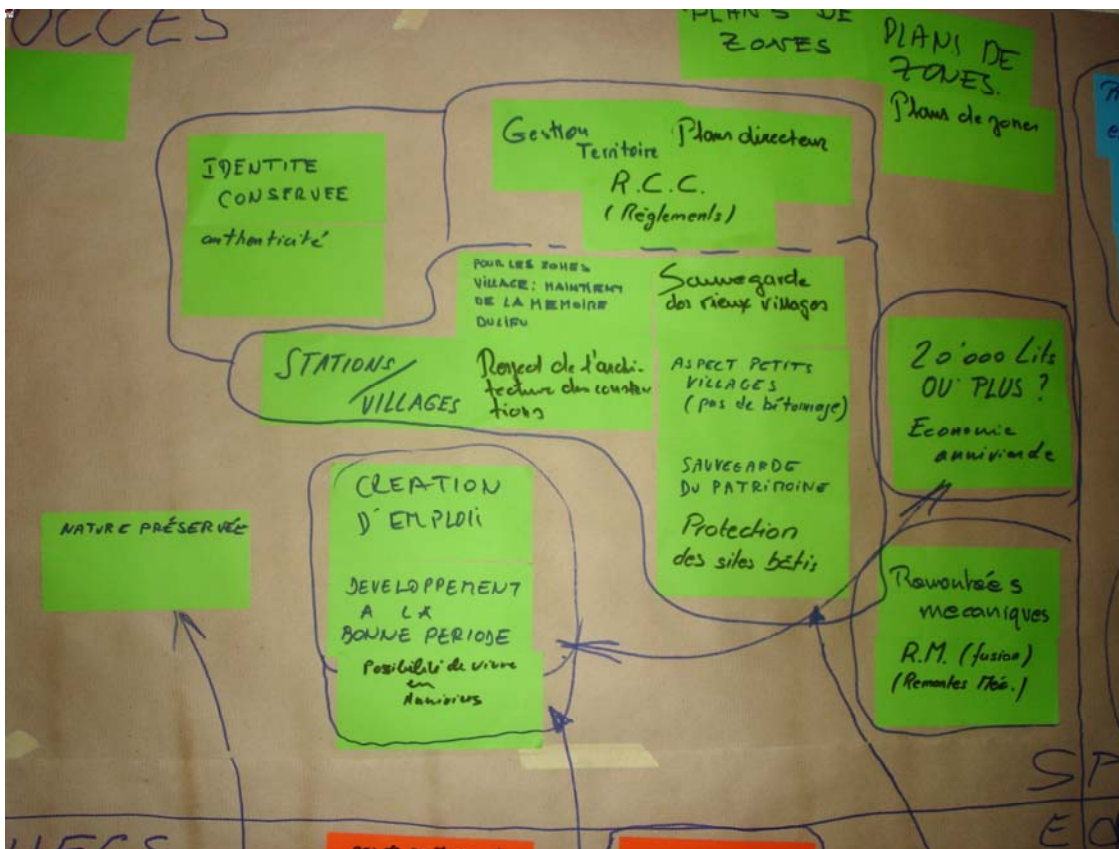
| Domaine            | Succès   | Echecs   |
|--------------------|--|--|
| Patrimoine naturel | <ul style="list-style-type: none"> <li>Nature préservée</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Agriculture</li> <li>Afforestation</li> </ul>   |
| Patrimoine bâti    | <ul style="list-style-type: none"> <li>Stations/villages</li> <li>Pour les zones villages : maintien de la mémoire du lieu</li> <li>Respect de l'architecture des constructions</li> <li>Sauvegarde des vieux villages</li> <li>Aspect petits villages (pas de bétonnage)</li> <li>Sauvegarde du patrimoine</li> <li>Protection des sites bâtis</li> <li>Identité conservée</li> <li>Authenticité</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Pour les zones hors villages - trop contraignant</li> </ul>   |
| Economie           | <ul style="list-style-type: none"> <li>Création d'emplois</li> <li>Développement à la bonne période</li> <li>Possibilité de vivre en Anniviers</li> <li>Economie Anniviarde</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Pas de maîtrise de l'économie locale</li> </ul>   |
| Tourisme           | <ul style="list-style-type: none"> <li>20'000 lits ou plus ?</li> <li>Remontées mécaniques</li> <li>Remontées mécaniques (fusion)</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Publicité touristique</li> <li>Les infrastructures en cas d'intempéries</li> <li>Saisons mortes</li> <li>Hôtels - lits chauds (2 x)</li> <li>Perte de lits commerciaux</li> </ul> |
| Accessibilité      |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Transports publics</li> <li>Route des fonds</li> </ul>  |
| Foncier            |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Manque de terrain en mains communales</li> </ul>  |
| Règlements         | <ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion territoire</li> <li>Règlement communal des constructions</li> <li>Plans de zones (3 x)</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Répartition zones entre villages</li> <li>Zones pour indigènes subies</li> </ul>  |
| Législation        | <ul style="list-style-type: none"> <li>Plan directeur</li> </ul>   |  |
| Société            |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Manque d'expérience</li> </ul>  |

### 4.3. OPPORTUNITÉS ET OBSTACLES

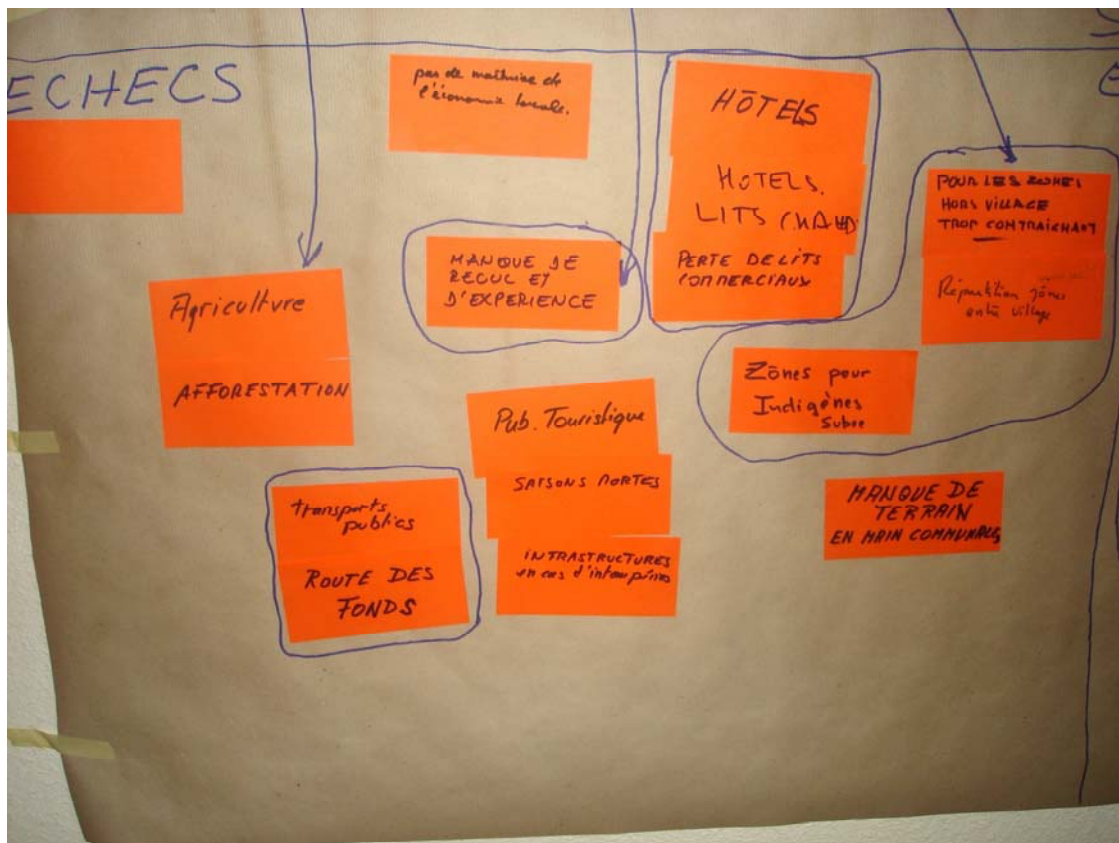
| Domaine            | Potentialités  | Obstacles  |
|--------------------|--|--|
| Patrimoine naturel | <ul style="list-style-type: none"> <li>Projets verts environmentalistes</li> <li>Beauté du paysage</li> </ul>  |  |
| Patrimoine bâti    | <ul style="list-style-type: none"> <li>Préservation des vieux chalets</li> <li>Mission - Mayoux - Ayer</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Grimentz</li> </ul>   |
| Economie           | <ul style="list-style-type: none"> <li>Situation favorable</li> <li>Développement harmonisé</li> <li>Agriculture, fromage de chèvres</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Diversification de l'économie locale</li> </ul>   |
| Tourisme           | <ul style="list-style-type: none"> <li>Tourisme à échelle humaine</li> <li>Développer l'agritourisme</li> <li>Recentrer la politique touristique en Anniviers</li> <li>Etude de marché</li> <li>Mieux vendre la destination Anniviers</li> </ul> |  |
| Accessibilité      |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Accès</li> <li>Eloignement des grands bassins de population</li> </ul>  |
| Energie            | <ul style="list-style-type: none"> <li>Energie solaire, minergie</li> <li>Energies renouvelables</li> <li>Mini centrales</li> <li>Mise en valeur du bois</li> </ul>  |  |
| Foncier            | <ul style="list-style-type: none"> <li>Créer des logements pour les indigènes</li> <li>Création de logements pour le personnel</li> <li>Créer des immeubles locatifs</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Manque de maîtrise du sol à bâtir</li> </ul>  |
| Règlements         | <ul style="list-style-type: none"> <li>Un seul règlement de constructions</li> <li>Nouvelle planification, zonification</li> <li>Agrandissement du territoire</li> </ul>   |  |
| Législation        |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Réglementation</li> <li>Législation "verte" pour les régions périphériques</li> <li>Loi sur l'aménagement du territoire VS</li> </ul>   |
| Administration     |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Etat</li> <li>Etat dirigiste</li> <li>Canton : restrictions</li> <li>Incompréhension des autorités cantonales et fédérales</li> <li>Administration compliquée</li> <li>Lenteur administrative (dossier)</li> <li>Autonomie communale</li> </ul> |
| Société            | <ul style="list-style-type: none"> <li>Confiance des jeunes</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Déplacement population</li> <li>Peur du changement</li> </ul>   |
| Collaborations     | <ul style="list-style-type: none"> <li>Une commune</li> <li>Une entité, une unité - partage des problèmes</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Communication avec les organismes de protection de la nature</li> <li>WWF - loup</li> </ul>   |

## 4.4. PHOTOS DES TABLEAUX SEPO

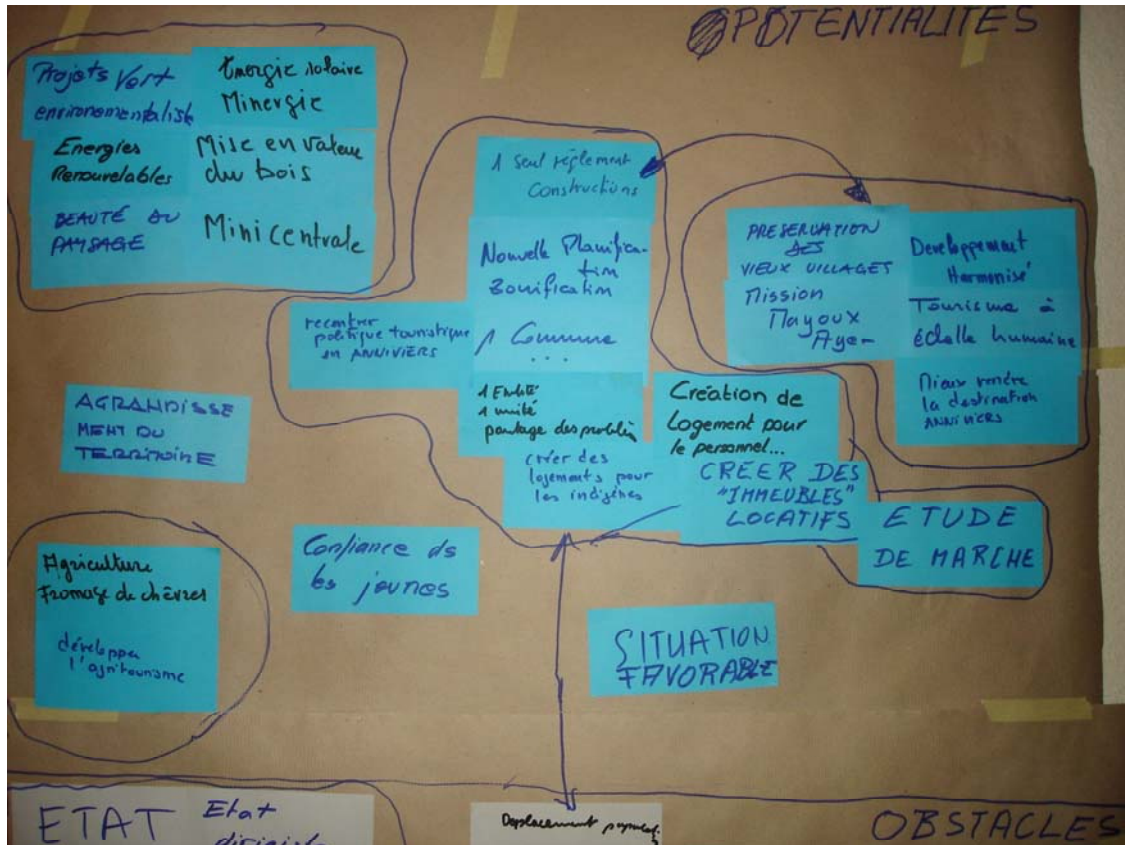
### Succès



### Echecs



## Potentialités



## Obstacles

